



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

inpi

ALLER À L'INTERNATIONAL

L'expertise INPI au service des entreprises



LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU BRÉSIL

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Acteur incontournable au sein de la sphère émergente, le Brésil constitue le premier partenaire commercial de la France en Amérique latine. Les multinationales françaises y sont d'ailleurs très présentes, avec 39 entreprises du CAC 40 comptant au moins une filiale dans le pays lusophone.

À ce titre, la protection des titres de propriété intellectuelle représente pour les entreprises françaises implantées au Brésil, un enjeu essentiel de leur stratégie de développement commercial afin de prévenir tout risque de contrefaçon ou tout conflit lié à l'utilisation par un tiers de leurs droits de propriété intellectuelle.

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI Brésil) est l'institution fédérale chargée de la protection de la propriété industrielle au Brésil. Placé sous la tutelle du Ministère du développement, de l'industrie, du commerce et des services (MDIC), l'INPI Brésil a pour mission principale d'appliquer au niveau national les règles régissant la propriété industrielle, en tenant compte des aspects sociaux, économiques, juridiques et techniques que la discipline embrasse. Parallèlement, l'INPI Brésil assure une mission de conseil pour ce qui est de la signature, de la ratification et de la dénonciation des conventions, traités, pactes et accords relatifs à la propriété industrielle conformément aux dispositions de la loi n°5.648 du 11 décembre 1970. Parmi les services fournis par l'Office figurent la délivrance de brevets, ainsi que l'enregistrement des marques, dessins et modèles industriels, indications géographiques, programmes informatiques, schémas de configuration ou topographies de circuits intégrés, contrats de franchises et différentes formes de transferts de technologie. L'enregistrement des actifs de propriété industrielle s'inscrit ainsi au cœur de l'expertise de l'INPI Brésil.

En 2004, un Conseil national de lutte contre la piraterie et les atteintes à la propriété intellectuelle (CNCP) a également été créé sous l'égide du Ministère de Justice et de la sécurité publique. Ce dernier est chargé de la mise en œuvre et de l'articulation des politiques publiques liées à la violation des droits de propriété industrielle.

En 2021, la première Stratégie nationale de propriété intellectuelle (ENPI) est entrée en vigueur au Brésil. Elle fixe un cadre global pour la prochaine décennie avec pour objectif de faire entrer le pays dans les tout premiers écosystèmes de propriété intellectuelle de la région.

Membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et signataire des principaux traités relatifs au droit de la propriété intellectuelle, le Brésil possède une réglementation complète et conforme à l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

POURQUOI PROTÉGER SA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU BRÉSIL ?

Tout ce qui donne de la valeur à une entreprise doit être protégé par la propriété intellectuelle. Les droits de propriété intellectuelle permettent d'obtenir des monopoles d'exploitation sur ses innovations et sont le préalable nécessaire pour lutter contre la contrefaçon.

GLOBAL INNOVATION INDEX BRÉSIL

Le Brésil se hisse à la 50^e place des Nations les plus innovantes en 2024 selon l'Indice mondial de l'innovation publié chaque année par l'OMPI ([Global Innovation Index 2024](#)). Le pays a perdu 1 place dans le classement par rapport à 2023.

COMMENT PROTÉGER VOS CRÉATIONS ET VOS INNOVATIONS AU BRÉSIL ?

En fonction du type d'innovation et de la protection recherchée, différentes démarches peuvent être entreprises pour protéger ses créations et ses inventions au Brésil.

LA MARQUE

La marque est un signe permettant de distinguer les produits et services d'une entreprise de ceux fournis par ses concurrents. L'enregistrement d'une marque auprès d'un Office de propriété intellectuelle offre à son titulaire le droit exclusif de l'utiliser sur le marché et lui permet d'en céder l'usage total ou partiel à un tiers moyennant une contrepartie financière.

Au Brésil, les marques peuvent être composées de mots, de lettres, de chiffres, d'une figure, d'un symbole ou d'une combinaison de ces précédents éléments. Peuvent également être enregistrées les marques tridimensionnelles qui ne sont autres que des signes distinctifs représentés en trois dimensions.

Dès lors qu'une marque est enregistrée auprès de l'INPI Brésil, elle est protégée pendant 10 ans à compter de sa date d'enregistrement. À l'expiration de ce délai, le titulaire de la marque peut choisir de la renouveler indéfiniment par périodes successives de 10 ans.

Pour obtenir l'enregistrement de leur marque au Brésil, les déposants peuvent :

- ▶ Se faire représenter par un mandataire local qui se chargera de déposer la demande d'enregistrement de marque auprès de l'INPI Brésil.

- ▶ Étendre la protection de leur marque au Brésil en utilisant le système international de Madrid puisque le Brésil a adhéré, le 2 juillet 2019, à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement.

LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

L'enregistrement d'un dessin ou modèle industriel permet de protéger l'apparence d'un produit ou d'une partie d'un produit (lignes, contours, couleurs, formes, textures, matériel...). Une fois le dessin ou modèle industriel enregistré, son titulaire jouit d'un droit exclusif sur ce dernier, lui permettant d'interdire au Brésil toute reprise de l'apparence du produit par un tiers n'ayant pas été autorisé à l'exploiter.

Deux possibilités existent aujourd'hui pour enregistrer un dessin ou modèle industriel au Brésil :

- ▶ Procédure nationale qui consiste à déposer une demande de dessin et modèle directement auprès de l'INPI Brésil en passant par un mandataire local.
- ▶ Procédure internationale qui consiste à étendre la protection d'un dessin et modèle protégé en France (par exemple) pour le faire protéger au Brésil puisque le Brésil est membre du Système de La Haye depuis août 2023.

Au Brésil, les dessins et modèles industriels sont enregistrés et protégés pour une période de 10 ans à compter de la date

de dépôt de la demande, renouvelables 3 fois par période de 5 ans. Au total, les dessins et modèles industriels peuvent donc être protégés pendant 25 ans.

LE BREVET

Pour protéger une solution technique nouvelle au Brésil, les inventeurs peuvent, tout d'abord, déposer une demande de brevet.

- ▶ Ils peuvent, par la voie nationale, déposer leur demande de brevet auprès de l'INPI Brésil en faisant appel à un mandataire local.
- ▶ Ils peuvent, par la voie internationale, étendre la protection de leur brevet d'origine en utilisant le système international PCT dont le Brésil est membre depuis 1978.

L'enregistrement d'un brevet auprès de l'Office brésilien de propriété industrielle permet à son titulaire de voir son invention protégée pendant 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande.

Par ailleurs, l'INPI France et l'INPI Brésil ont signé un accord PPH (*Patent Prosecution Highway*) entré en vigueur le 1^{er} mai 2022. Cet accord représente une avancée très positive au service des déposants français et brésiliens en permettant la reconnaissance mutuelle des brevets déposés auprès des deux offices, et donc leur délivrance de manière accélérée au Brésil, comme en France.

LE MODÈLE OU CERTIFICAT D'UTILITÉ

Pour protéger une solution technique nouvelle au Brésil, les inventeurs peuvent, également, déposer une demande de certificat d'utilité.

- ▶ Ils peuvent, par la voie nationale, déposer leur demande de certificat d'utilité auprès de l'INPI Brésil en faisant appel à un mandataire local.
- ▶ Ils peuvent, par la voie internationale, étendre la protection de leur certificat d'utilité d'origine en utilisant le système international PCT.

Le certificat d'utilité peut être pertinent pour protéger des innovations à la durée de vie plus courte car il bénéficie d'une procédure d'examen assouplie par rapport à un brevet et permet donc d'obtenir un titre de propriété plus rapidement et à un coût plus modéré.

Cependant, le certificat d'utilité offre une protection plus restreinte que le brevet puisqu'il ne permet de protéger l'innovation que pendant 15 ans à compter de la date de dépôt de la demande. Il est ainsi souvent utilisé pour

protéger des instruments, appareils, outils, dispositifs ou objets présentant un avantage technique qu'ils n'avaient pas auparavant.

LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

L'indication géographique (IG) est un signe distinctif qui permet d'identifier l'origine d'un produit qui possède certaines qualités en raison de son origine géographique. Au-delà de remplir cette fonction, l'indication géographique est conçue au Brésil comme un outil permettant de préserver les traditions locales, d'améliorer l'accès au marché des producteurs et de promouvoir le développement régional.

Connaissant une croissance rapide au Brésil, les indications géographiques regroupent les indications de provenance et les appellations d'origine.

Les bénéficiaires d'une indication géographique qui souhaiteraient que celle-ci soit protégée au Brésil peuvent déposer une demande d'homologation de leur indication géographique auprès de l'INPI Brésil en faisant appel à un mandataire local, dès lors qu'ils ont préalablement obtenu l'homologation de l'indication géographique dans leur pays d'origine.

La base de données des appellations d'origines et indications de provenance déjà reconnues au Brésil est consultable [ici](#). En août 2024, 128 indications géographiques sont enregistrées auprès de l'Office brésilien dont 90 indications de provenance (toutes nationales) et 38 appellations d'origine (28 nationales et 10 étrangères). Le Brésil n'a toutefois pas encore adhéré à l'Arrangement de Lisbonne / Acte de Genève, traités administrés par l'OMPI sur l'enregistrement et la protection internationale des appellations d'origine / indications géographiques

Enfin, afin de renforcer la protection des indications géographiques au Brésil, l'INPI a procédé en partenariat avec le CNCP au lancement du répertoire national de lutte contre les contrefaçons d'indications géographiques.

LE DROIT D'AUTEUR

Créé par la loi N°9610 du 19 février 1998, le Bureau des droits d'auteur (EDA) de la Bibliothèque nationale (BN) est responsable de l'enregistrement et de la protection des droits d'auteur.

Au Brésil, le droit d'auteur protège les droits acquis par les auteurs d'œuvres de l'esprit dans les domaines littéraire, artistique et scientifique, notamment.

La loi brésilienne sur le droit d'auteur¹ reconnaît aux créateurs de telles œuvres des droits moraux² et patrimoniaux³. Les droits moraux n'ont pas de limite temporelle de protection, c'est-à-dire qu'ils doivent être respectés, même lorsque l'œuvre est tombée dans le domaine public, tandis que les droits patrimoniaux sont protégés, au Brésil, pendant toute la durée de vie de l'auteur et jusqu'à 70 ans après sa mort. Si l'auteur est inconnu, la période commence à courir à compter de la publication de l'œuvre.

Par ailleurs, le régime juridique pour la protection de programmes d'ordinateur comporte une protection par le

droit d'auteur, protection régie aussi bien par la loi relative aux logiciels que par la loi relative à la propriété intellectuelle. Ainsi, bien qu'un logiciel soit protégé par des droits d'auteur, il est possible de procéder à son enregistrement auprès de l'INPI Brésil.

LE SECRET DES AFFAIRES

Le secret des affaires protège des informations confidentielles ayant une valeur commerciale potentielle ou réelle. Pour bénéficier au mieux de cette protection, il est important de bien identifier et recenser les secrets, et de mettre en place des mesures visant à protéger la confidentialité des informations détenues par l'entreprise.

¹ Loi N°9610 du 19 février 1998 sur le droit d'auteur et les droits voisins.

² Les droits moraux sont inhérents à la personnalité de l'auteur et sont, par conséquent, intransmissibles, imprescriptibles et inaliénables.

³ Les droits patrimoniaux sont des droits économiques qui découlent de l'utilisation par un tiers de l'œuvre moyennant une contrepartie financière

LES CONDITIONS DE DÉPÔT

	Marque	Brevet	Modèle d'utilité	Dessin et modèle industriel	Droit d'auteur
Comment ?	<p><u>Par la voie nationale</u> : Auprès de l'INPI Brésil, en passant par un mandataire local. Possibilité de revendiquer la priorité d'un premier dépôt à l'étranger dans un délai de 6 mois à compter de la date de dépôt de la toute première demande de marque.</p> <p><u>Par la voie internationale</u> : Dépôt d'une demande via le système de Madrid dans un délai de 6 mois à compter de la date de dépôt de la toute première demande de marque.</p> <p>https://www.wipo.int/madrid/fr/</p>	<p><u>Par la voie nationale</u> : Auprès de l'INPI Brésil, en passant par un mandataire local. Possibilité de revendiquer la priorité d'un premier dépôt à l'étranger dans un délai de 12 mois à compter de la date de dépôt de la toute première demande de brevet.</p> <p><u>Par la voie internationale</u> : Dépôt d'une demande PCT dans un délai de 12 mois à compter de la date de dépôt de la toute première demande de brevet.</p> <p>www.wipo.int/pct/fr/</p>	<p><u>Par la voie nationale</u> : Auprès de l'INPI Brésil, en passant par un mandataire local. Possibilité de revendiquer la priorité d'un premier dépôt à l'étranger dans un délai de 12 mois à compter de la date de dépôt de la toute première demande de modèle d'utilité.</p> <p><u>Par la voie internationale</u> : Dépôt d'une demande PCT dans un délai de 12 mois à compter de la date de dépôt de la toute première demande de modèle d'utilité.</p> <p>www.wipo.int/pct/fr/</p>	<p><u>Par la voie nationale</u> : Auprès de l'INPI Brésil, en passant par un mandataire local. Possibilité de revendiquer la priorité d'un premier dépôt à l'étranger dans un délai de 6 mois à compter de la date de dépôt de la toute première demande de dessin ou modèle industriel.</p> <p><u>Par la voie internationale</u> : Dépôt d'une demande via le système de La Haye dans un délai de 6 mois à compter de la date de dépôt de la toute première demande de dessin ou modèle industriel.</p> <p>https://www.wipo.int/hague/fr/</p>	<p>Enregistrement auprès du Bureau des droits d'auteur de la Bibliothèque nationale</p> <p>https://antigo.bn.gov.br/servicos/direitos-autorais</p>
Objet de la protection	Signes distinctifs composés de mots, de lettres, de chiffres, d'une figure, d'un symbole ou d'une combinaison de ces précédents éléments. Peuvent également être enregistrées les marques tridimensionnelles.	Solution technique relative à un produit ou à un procédé nouveau, créatif et d'application pratique.	Solution technique nouvelle relative à la forme, la structure, ou la combinaison, d'un produit adapté pour une utilisation pratique (exclusion des procédés, matières et logiciels).	Design nouveau d'un objet ou d'une partie d'un objet (dessins, schéma, combinaisons forme, structure, couleurs, motifs d'un produit...) générant une impression esthétique et présentant une utilité industrielle.	Œuvres littéraires, artistiques, musicales, audiovisuelles, logiciels, dessins et modèles industriels ou architecturaux....
Durée de protection	10 ans à compter de la date d'enregistrement. Renouvelable indéfiniment par périodes successives de 10 ans.	20 ans à compter de la date de dépôt de la demande (si paiement des annuités).	15 ans à compter de la date de dépôt de la demande (si paiement des annuités).	10 ans à compter de la date de dépôt de la demande (renouvelable 3 fois pour une période de 5 ans soit un total de 25 ans).	70 ans après le décès de l'auteur pour les droits patrimoniaux.
Coûts (Hors honoraires d'un conseil juridique, souvent obligatoire)	<p>Demande d'enregistrement national</p> <p>Présentation de la demande : À partir de R\$355 par classe, soit 62€ par classe.</p> <p>À cela peuvent également s'ajouter des frais si la procédure comporte des étapes supplémentaires (réponse à une notification de l'office, à une procédure d'opposition, etc.)</p>	<p>Demande d'enregistrement national</p> <p>Présentation de la demande : À partir de R\$175, soit 31€.</p> <p>Publication : À partir de R\$175, soit 31€.</p> <p>Expertise : À partir de R\$590, soit 103€.</p> <p>Annuités : Le coût des annuités est évolutif dans le temps.</p>	<p>Demande d'enregistrement national :</p> <p>Présentation de la demande : À partir de R\$175, soit 31€.</p> <p>Publication : À partir de R\$175, soit 31€.</p> <p>Expertise : À partir de R\$380, soit 67€.</p> <p>Annuités : Le coût des annuités est évolutif dans le temps.</p>	<p>Demande d'enregistrement national :</p> <p>À partir de R\$235, soit 41€.</p>	<p>Demande d'enregistrement :</p> <p>À partir de R\$20, soit 3,50€</p>

MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Enfreindre les droits de propriété intellectuelle au Brésil est passible de sanctions. Plusieurs voies d'action sont alors possibles :

- ▶ **Amiable** : négociation et transaction afin d'éviter d'engager une procédure administrative ou judiciaire.
- ▶ **Administrative** : permet de lutter contre la visibilité des contrefaçons. Les moyens d'investigation sont en revanche assez limités.
- ▶ **Douanière** : Au Brésil, la saisie des produits de contrefaçon est régie par plusieurs lois et règlements. L'une des principales dispositions légales est l'article 198 de la loi n° 9.279/96, qui autorise les autorités douanières à saisir les produits dont la marque est contrefaite, modifiée ou imitée, ou qui ont une fausse indication d'origine. En outre, la Receita Federal peut saisir des marchandises soupçonnées d'être des contrefaçons.
- ▶ **Pénale** : Le Brésil a adopté un système bifurqué en matière de propriété intellectuelle. Les actions

judiciaires en contrefaçon sont traitées par les tribunaux des Etats fédérés. Le volet pénal peut être mobilisé en appui de la stratégie globale afin de dissuader les contrefacteurs. Par ailleurs, et bien que la contrefaçon de brevet soit considérée comme un crime (et non un délit) prévu par l'article 184 de la loi, les sanctions effectives peinent à être réellement dissuasives. Les contrefacteurs ne risquent qu'une amende ou une peine d'emprisonnement d'un à trois mois. Les tribunaux de première instance de Rio de Janeiro et de São Paulo possèdent des chambres spécialisées en droit des affaires, habituées à traiter des affaires en matière de droit de la propriété industrielle. L'expertise judiciaire est la première étape du procès. Par ailleurs, le rapport produit au pénal peut être utilisé pour l'obtention d'une mesure d'interdiction provisoire au civil.

En vue de mener à bien ces procédures, il est utile de constituer des preuves solides des actes de contrefaçon et de se faire accompagner dès le début par un professionnel spécialisé au Brésil.

ATTENTION AUX ARNAQUES :

Les démarchages par courriel à destination des entreprises étrangères sont fréquents. S'ils reposent parfois sur des faits avérés (ex : dépôt de marque effectué par un tiers qui peut donner lieu à une procédure d'opposition), ils s'apparentent souvent à des arnaques. Une arnaque fréquente consiste à recevoir un courriel dans lequel l'interlocuteur se fait passer pour un registre de noms de domaines ou un office de marques et prétend qu'un tiers cherche à déposer une marque ou un nom de domaine appartenant à votre entreprise. Le courriel indique qu'en l'absence de réponse de votre part, la marque ou le nom de domaine déposé par le tiers sera enregistré. La réception de courriels de ce type, en particulier sur une adresse générique de votre entreprise facile à trouver sur internet, doit vous inviter à une grande prudence. Il convient de vérifier la véracité des faits en vous rapprochant d'un expert en propriété intellectuelle.

LES LIENS UTILES

- ▶ **France - Institut National de la Propriété Industrielle (INPI FR) :** <https://www.inpi.fr/fr>
- ▶ **Brésil - Institut National de la Propriété Industrielle (INPI BR) :** <https://www.gov.br/inpi/pt-br>
- ▶ **Brésil - Conseil National de Lutte contre la Piraterie et les Délits de propriété Intellectuelle (CNCP) :** [Conselho Nacional de Combate à Pirataria e Delitos Contra a Propriedade Intelectual - CNCP — Português \(Brasil\) \(www.gov.br\)](https://www.gov.br/conselho-nacional-de-combate-a-pirataria-e-delitos-contra-a-propriedade-intelectual)
- ▶ **Service économique de l'Ambassade de France au Brésil :** <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BR>



inpi.fr



Conseiller Régional Propriété Intellectuelle

Ambassade de France au Brésil

Service Économique Régional

Antenne de Rio de Janeiro

riodejaneiro@inpi.fr



INPI France